

WORLD HEALTH
ORGANIZATIONORGANISATION MONDIALE
DE LA SANTÉTROISIEME ASSEMBLEE
MONDIALE DE LA SANTEA3/66
6 mai 1950

ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU COMITE D'EXPERTS DE LA RAGE

(Ordre du jour provisoire, point P. 6.7.1)

Le Directeur général a l'honneur de présenter à la Troisième Assemblée Mondiale de la Santé le rapport sur les travaux de la première session du Comité d'experts de la Rage (document WHO Rabies/17). Conformément aux instructions données par le Conseil Exécutif à sa cinquième session,¹ ce rapport a été examiné par un Comité ad hoc du Conseil Exécutif.

Agissant au nom du Conseil, le Comité ad hoc a adopté la résolution suivante :

Le Comité ad hoc du Conseil Exécutif

PREND ACTE du rapport sur les travaux de la première session du Comité d'experts de la Rage

1. AUTORISE sa publication,

2. DEMANDE au Directeur général

1) de prendre des dispositions pour organiser, comme cela a été approuvé par le Conseil Exécutif à sa cinquième session, une expérience sur le terrain en utilisant le sérum-vaccin hyperimmun comme mesure préventive contre la rage chez l'homme, ainsi qu'une démonstration, sur le terrain, du contrôle de la rage chez les chiens en utilisant un nouveau vaccin "avianisé";

2) de coordonner l'échange de souches de virus pour la production et le contrôle des vaccins contre la rage.

¹ Actes off. Org. mond. Santé, 25, point 1.8.2

- 3) d'organiser, sur le plan régional, des réunions d'autorités compétentes de pays contigus ou voisins où la rage constitue un problème, afin de rendre possible la lutte concertée contre cette maladie;
- 4) d'encourager, partout où cela est possible, des recherches visant à résoudre les problèmes soulevés par la lutte contre la rage, ainsi qu'il est indiqué dans la section 16 du rapport du Comité d'experts de la Rage; et

DECIDE d'ajourner la décision relative à la convocation d'une Conférence internationale de la Rage et d'attendre que les résultats des expériences sur le terrain, mentionnées plus haut, aient été examinés par le Comité d'experts de la Rage, au cours de sa deuxième session.

TRANSMET le présent rapport à la Troisième Assemblée Mondiale de la Santé, et

RELEVE que les recommandations émanant des comités d'experts et qui se rapportent à la politique et aux opérations de l'Organisation Mondiale de la Santé demeurent de simples recommandations, à moins qu'elles ne soient appliquées par le Conseil Exécutif ou par l'Assemblée Mondiale de la Santé à la suite de l'adoption et de la mise en oeuvre du programme annuel de l'OMS.